

le Mouvement



Plusieurs activités pour la saison estivale

Prendre note que le bureau municipal sera fermé durant les vacances de la construction du 23 juillet au 5 août 2023

Bureau municipal
819 362-2712

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi
de 9 h à 16 h30 et
le vendredi de 9h à 12h30

290, route 165 Sud, C.P. 245,
Plessisville (Québec) G6L 2Y7
info@paroisseplessisville.com



Mot du conseil

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

L'été bat son plein et nous espérons que vous en profitez pleinement. Les vacances scolaires sont maintenant bien entamées. Nous vous souhaitons à tous un été rempli de soleil, de rires et de moments agréables en famille et entre amis. Nous espérons que Dame Nature permettra à nos producteurs agricoles de bénéficier d'une saison prolifique.

Informations générales

Services municipaux
819 362-2712

Renseignements généraux.....#4401

Entretien des routes#4406

Matières résiduelles.....#4401

Animaux perdus#4406

Bibliothèque#4405

Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. :819 362-0001

Feu (permis de)

MRC de l'Érable819 362-2333
poste 1254

Urgence municipale Fins de semaines et soirées

819 621-9049

Nous souhaitons souligner le départ de M. Carl Faucher qui occupait le poste de responsable des travaux publics depuis octobre 2011. Ayant son travail à cœur, il était très dévoué envers les citoyens. Nous le remercions sincèrement pour ses presque 12 années de service au sein de la municipalité et nous lui souhaitons le meilleur pour ses projets futurs.

Nous désirons également souhaiter la bienvenue aux nouveaux employés qui se sont joints à l'équipe des travaux publics, messieurs Thomas Evers et René Daigle. Nous avons également procédé à l'embauche de M. Nathan Cloutier comme employé saisonnier pour la période estivale. Bienvenue dans l'équipe messieurs!

Comme vous le savez probablement, lors de la séance du 4 juillet dernier nous avons donné un avis de motion informant qu'un règlement autorisant la présentation d'une demande commune de regroupement sera adopté. L'adoption de ce règlement est prévue à la séance du 7 août prochain. D'ici là, il vous est possible de consulter le décret qui sera par la suite transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en visitant le www.ensembleplessisville.info. Le décret est en fait la demande commune de regroupement qui sera adressée à la ministre. Il contient différentes clauses qui seront applicables au moment du regroupement.

Au-delà de ce dossier important, nous croyons que l'avenir de Plessisville repose également sur le développement de notre communauté. Nous avons de beaux projets, mais l'appui du gouvernement provincial est nécessaire pour les concrétiser. Nous avons pu voir de nombreux programmes de soutien financier être offerts dans les dernières années dans le monde municipal. Toutefois, Plessisville devait se contenter de regarder passer le train.

Aujourd'hui, la démocratie a parlé, nous nous sommes pris en main et les élus des deux municipalités ont le regard tourné vers l'avant. Nous souhaitons plus que jamais monter à bord du train et nous croyons fermement que c'est à notre tour de bénéficier de l'appui du gouvernement, qui doit comprendre qu'il est nécessaire de miser sur le développement de notre communauté et qu'il doit nous accompagner dans cette nouvelle vision globale.

En ce sens, les maires de nos deux municipalités ont sollicité l'aide du député Éric Lefebvre pour l'obtention d'un soutien financier gouvernemental qui nous permettra d'aller de l'avant avec des projets qui viendront répondre à la pénurie de logements, revitaliser notre milieu de vie et créer de la richesse pour nous permettre d'offrir des services de qualité à nos citoyens sans devoir leur refileur la totalité de la facture.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions! Bon été!

Jean-François, Bélinda, Annick, Jonathan, Rémi, Marc et Joanie





Administration générale

Séance ordinaire du conseil du 1 mai 2023

Il est résolu de ratifier les comptes payés en avril et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 147 795.26\$. Cette liste est annexée au procès-verbal.

La greffière-trésorière est autorisée à verser une aide financière aux organismes suivants :

- 140\$ à la Fondation CLSC CHSLD de l'Érable pour l'achat de billets dans le cadre de l'événement conférence 5 à 7 du 10 mai 2023;
- 5000\$ au DEK hockey de Plessisville pour le projet d'aménagement du parc sportif phase 2;
- 250\$ à la Fondation CLSC CHSLD de l'Érable dans le cadre du tournoi de golf le 2 juin 2023;

- 200\$ au Parc linéaire des Bois-Francis pour le guide vélo 2023;
- 70\$ à l'Association Chasse et pêche de Plessisville;
- 500\$ pour l'Association des personnes handicapées de l'Érable pour 2023;
- 500\$ pour la 17e édition du Relais pour la vie 2023;

Le conseil autorise la contribution financière de 1 000\$ pour le projet du Club de lecture à la Ville de Plessisville.

Autoriser la consommation de boissons alcoolisées sur le terrain de balle Garneau, pour la saison régulière des ligues de balle-molle adulte pour 2023.

Inscription de Mme Joanie De Ladurantaye à la formation portant sur le droit de préemption pour acquérir des immeubles au coût de 125 \$ qui se tiendra le 25 mai 2023.

Autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Plessisville et la municipalité de la Paroisse de Plessisville concernant l'embauche conjointe d'un directeur des ressources humaines et de l'amélioration continue. Approuver à cette fin les termes, clauses et conditions du projet d'entente intermunicipale présenté au conseil préalablement.

Autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Plessisville et la municipalité de la Paroisse de Plessisville relative à la gestion des voies publiques mitoyennes. Approuver à cette fin les termes, clauses et conditions du projet d'entente intermunicipale présenté au conseil préalablement.

Demander au gouvernement du Québec

d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions concernant les bâtiments patrimoniaux.

Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long et le conseil municipal en entier constitue le comité de démolition, le tout conformément au règlement numéro 664-23 relatif à la démolition d'immeubles.

Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long et le conseil municipal mandate le comité consultatif en urbanisme comme conseil local du patrimoine, le tout conformément au règlement numéro 664-23 relatif à la démolition d'immeubles.

Le contrat pour la tonte de gazon de la halte Kelly pour l'année 2023 soit attribué à M. Christian Charland pour un montant de 500 \$.

Le contrat pour la tonte de gazon pour l'année 2023 soit attribué à Entretien Verdigo pour les endroits suivants : (taxes non incluses)

Parc des Petits Braves 1 086.75\$
Parc de l'école Notre-Dame 3 477.60\$
Domaine Somerset 1 521.45\$
Stade municipal 3 150\$
Belvédère – Rang 10 549.15\$
Enseigne – Coin St-Jean 302.40\$
Enseigne – Près entrepôt Poulin 302.40\$
Bureau municipal 3 931.20\$
Ramassage des feuilles : 900\$
Total 15 220.95\$

Donner le contrat pour la tonte des fossés de la municipalité à l'entreprise 9114-3917 Québec inc pour un montant total de 22 500\$.

Donner le contrat pour l'entretien des plate-bandes de la municipalité à

Séances ordinaires du conseil municipal pour 2023

9 janvier (2e lundi)
6 février
6 mars
3 avril
1er mai
5 juin
4 juillet (mardi)
7 août
5 septembre (mardi)
2 octobre
6 novembre
4 décembre
18 décembre (3e lundi)

Les séances ordinaires du conseil municipal débutent à 20 h.

Administration générale (suite)

l'entreprise Entretien Verdigo pour un montant approximatif de 16 000\$.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville retient la compagnie Enviro solutions Canada inc pour l'achat de chlorure de calcium liquide (35%) au coût de 0,399\$ le litre pour une quantité approximative de 18 500 litres.

Faire un emprunt au fonds de roulement pour la somme de 49 066\$ pour l'achat d'un camion style pick-up. Cet emprunt sera remboursé, à même les revenus généraux de la municipalité, en dix (10) versements annuels égaux.

Adopter les résolutions pour:

- L'embauche commune d'un chargé de projets en loisirs et événements;
- L'embauche commune d'un inspecteur en urbansime ;
- L'acquisition et le partage d'une tête rotative de pelle rétrocaveuse ;
- L'acquisition et le partage d'un chargeur sur roues ;
- La réalisation d'une étude de modélisation des infrastructures;
- La réalisation d'une étude d'opportunité sur l'aménagement d'un dépôt à neige intermunicipal.

Ils statuent et décrètent ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à participer au projet et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Plessisville organisme responsable des projets.

Dépôt de propositions de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

Le conseil signifie à Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la mobilité durable, son intention de réaliser les travaux relatifs au numéro de dossier PAVL en objet selon les modalités du Programme d'aide à la voirie locale. La municipalité demande à la ministre un délai supplémentaire afin de réaliser les travaux puisque ceux-ci ont été retardés par les travaux du pont P04763 effectué par le ministère des Transports du Québec. L'échéancier de réalisation des travaux à exécuter est du 3 juin 2024 au 31 octobre 2024 (16 novembre 2022) et, que la réalisation des travaux n'excédera pas le délai de 24 mois à partir de la lettre d'émission du ministre François Bonnardel.

Le conseil municipal adopte le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 595-16 de la Paroisse de Plessisville, afin d'autoriser les usages de « Restaurant » et « Centre récréatif en général » à la zone A2 ainsi que l'usage « Garderie » à la zone P2. Aucune modification n'a été apportée depuis le dépôt du premier projet.

Le conseil municipal adopte le premier projet de règlement concernant la démolition d'immeubles. Le projet de règlement no 664-23 est disponible pour consultation au bureau municipal. Une copie du projet de règlement sera expédiée à la MRC de l'Érable, accompagnée de la présente résolution.

Séance extraordinaire du conseil du 15 mai 2023

Octroyer à la firme Consultation Géotex inc. (Terrapex), le contrat de services professionnels pour l'étude géotechnique dans le cadre du projet PAR-2023-05 / Réfection des avenues des Chardonnerets,

des Colombes et de la rue de la Tour à la Paroisse de Plessisville, pour la somme de 18 190\$, plus les taxes applicables ainsi que pour l'étude environnementale pour la somme de 2 900\$, plus les taxes applicables.

Séance ordinaire du conseil du 5 juin 2023

Il est résolu de ratifier les comptes payés en mai et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 447 282.31\$. Cette liste est annexée au procès-verbal.

Le texte du rapport du maire sera publié dans le journal municipal « Le Mouvement » de juillet-août et mis sur le site internet de la municipalité.

La greffière-trésorière est autorisée à verser une aide financière aux organismes suivants :

- 340\$ à ORAPÉ dans le cadre de sa campagne de financement Repas-Cadeaux;
- 250\$ à la MRC de l'Érable dans le cadre du Marché de Noël;
- 260\$ à la Fondation Marie-Pagé pour l'inscription de 2 personnes au Tournoi de golf qui aura lieu le 6 juillet 2023.

M. Rémi Brassard est nommé comme maire suppléant ainsi que substitut du maire au conseil de la MRC de l'Érable de juin 2023 à décembre 2023 inclusivement.

Inscription de 4 personnes au Congrès des Municipalités organisé par la FQM qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec. Les frais de déplacement et de séjour seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

Administration générale (suite)

Adopter l'horaire pour la bibliothèque pour la période estivale, soit du 19 juin jusqu'au vendredi précédant la fête du Travail.

Autoriser monsieur Jean-François Labbé, maire, et M. Francis Aubre, directeur des ressources humaines et amélioration continue à signer l'entente à intervenir entre la municipalité de la Paroisse de Plessisville et l'employé relativement à la terminaison d'emploi avec quittance. La date de fin d'emploi est effective au 26 mai 2023.

Le conseil municipal accorde le contrat pour une couche de correction sur l'avenue Forand à la compagnie Sintra inc. au montant de 142 268,77 \$ incluant les taxes. Les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville nomme l'inspecteur en bâtiment et en Environnement et/ou le responsable des travaux publics responsables de l'application du règlement relatif à la garde de chien tel que précisé dans l'article 11 du règlement 632-20.

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à participer au projet d'embauche et partage d'une ressource commune en informatique et à assumer une partie des coûts avec la MRC de l'Érable. Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité. Le conseil désigne la MRC de l'Érable comme organisme responsable du projet.

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à participer au projet de bonification de l'entente de fourniture de services techniques et gestion documentaire de la MRC de l'Érable et à assumer une partie des coûts. Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Demander à la MRC de l'Érable d'identifier la liste des terrains vagues desservis sur le sommaire du rôle foncier à la municipalité, s'il y a lieu.

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le lundi 7 août à 20 h à la salle du conseil. Vous pouvez assister à la séance en vous présentant directement à la municipalité ou via Teams.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal devra acheminer ses commentaires ou questions par courriel à info@paroisseplessisville.com ou par courrier au bureau municipal situé au 290, Route 165 Sud, C.P. 245, Plessisville, G6L 2Y7, à l'attention de Mme Joanie de Ladurantaye et portant la mention période de questions pour la séance du conseil. De plus, le message doit être reçu au plus tard à 12 h, le jour de la séance.



Informations diverses

Victime ou témoin d'une infraction ?

En tant que citoyen, il arrive que vous soyez témoin ou victime d'une infraction au code criminel ou au code de la sécurité routière. Voici quelques informations et numéros de téléphone pour y rapporter l'évènement.

S'il s'agit d'un évènement où la vie ou la sécurité de quelqu'un est en danger, composez le 911 pour prévenir les services d'urgence et obtenir l'assistance nécessaire en donnant le plus d'informations possible sur la situation en cours.

Si vous êtes victime ou témoin d'une infraction criminelle et que l'évènement n'est plus en cours et que la sécurité de personne n'est menacée, contactez le 310-4141.

Pour obtenir de l'information sur un dossier, parler avec un enquêteur ou un policier ou pour des renseignements généraux, contactez le 819-362-1221 pour la MRC de l'Érable.

Dans le cas d'une infraction au code de la sécurité routière, les mêmes règles s'appliquent et voici quelques informations à retenir sur la façon de faire :

- Tentez de prendre le plus de détails possibles sur le véhicule en infraction comme la marque, le modèle, la couleur, le numéro de plaque et la description du conducteur. Il est également important de noter l'endroit et l'heure où s'est déroulée l'infraction et la direction que le véhicule a prise s'il n'est plus sur les lieux.

- Si les patrouilleurs qui se rendent sur les lieux ne constatent pas l'infraction lors de leur arrivée sur place, la façon de faire pour l'émission d'un constat d'infraction est en obtenant une déclaration du ou des témoins rapportant les détails de l'évènement, du véhicule et du conducteur.

- N'hésitez pas à nous rapporter les infractions au code de la sécurité routière même si vous jugez que tout sera terminé avant l'arrivée des patrouilleurs. En donnant la description et la direction des véhicules, il est possible que les patrouilleurs croisent le véhicule fautif en se rendant sur les lieux.

MRC de l'Érable: nouvelles mesures pour optimiser le service de transport

La MRC de l'Érable s'apprête à mettre en place quelques changements à son service de transport de personnes qui résultent d'une analyse entreprise depuis janvier à l'aide d'une firme externe. La MRC a procédé à cette analyse afin d'identifier des pistes d'amélioration et de favoriser une utilisation optimale du service tout en diminuant la pression financière sur les municipalités en hausse depuis quelques années.

À court terme, aucun changement ne viendra brusquer les utilisateurs. C'est davantage à l'automne que les changements seront visibles. Les départs les plus populaires en périodes de pointe seront maintenus. C'est plutôt certains départs dans la journée qui seront retirés (12 départs par semaine).

Étant donné le faible achalandage pendant les fins de semaine, dès l'été 2023, les départs du dimanche sont abolis, mais le service du samedi est maintenu, mais sur réservation seulement. La réservation doit être effectuée avant 10 h le vendredi précédent au 819 362-2333, poste 1250.

De plus, les déplacements individuels par taxi, sur demande et à des heures personnalisées, ne seront plus offerts.

Pour le transport adapté, la MRC entend mettre en place un horaire fixe en direction de Victoriaville.



Les faits saillants des états financiers 2022 et du rapport du vérificateur externe

Présenté à la séance ordinaire du conseil municipal le 5 juin 2023 par le maire, Jean-François Labbé.

Aux contribuables de la Paroisse de Plessisville

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors de la séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ainsi, vous trouverez dans ce rapport, les points suivants :

- Les états financiers de l'année 2022 et le dernier rapport des vérificateurs ;
- Les ratios financiers 2021;
- Les principales réalisations de l'année 2022.

Via les différents moyens de communications disponibles à la municipalité, nous tentons de vous informer sur les différents dossiers en cours et sur ceux à venir. Nous vous invitons donc à demeurer informé des activités municipales et des projets en consultant le site web et la page Facebook de la municipalité.

Les états financiers au 31 décembre 2022

Revenus de fonctionnement	Budget 2022	Réel 2022
Taxes	3 476 139 \$	3 628 621 \$
Compensations tenant lieu de taxe	31 207 \$	29 570 \$
Transferts	489 065 \$	614 566 \$
Services rendus	34 364 \$	53 407 \$
Imposition de droits	71 000 \$	75 108 \$
Amendes et pénalités	4 200 \$	6 306 \$
Intérêts	21 612 \$	79 994 \$
Autres revenus		43 017 \$
TOTAL	4 127 587 \$	4 498 977 \$

Dépenses de fonctionnement	Budget 2022	Réel 2022
Administration générale	736 653 \$	775 044 \$
Sécurité publique		
Police	242 445 \$	242 445 \$
Sécurité incendie	274 323 \$	290 544 \$
Autres	2 000 \$	0 \$
Transport	800 746 \$	894 350 \$
Hygiène du milieu		
Eau et égout	561 100 \$	527 082 \$
Matières résiduelles	314 906 \$	333 042 \$
Santé et Bien-Être	3 248 \$	2 965 \$
Aménagement, urbanisme et développement	147 725 \$	142 704 \$
Loisirs et culture	546 069 \$	450 788 \$
Frais de financement	193 311 \$	220 974 \$
Amortissement		668 501 \$
TOTAL	3 822 526 \$	4 548 439 \$

SURPLUS / (DÉFICIT) 305 061 \$ (49 462 \$)

Immobilisation		668 501 \$
Remboursement ou produit de cession	19 484 \$	19 484 \$
Remboursement de la dette à long terme	(224 697 \$)	(238 929 \$)
Activités d'investissement	(99 000 \$)	(36 467 \$)
Excédent de fonctionnement affecté	25 000 \$	25 000 \$
Autres éléments de conciliation	(5 848 \$)	(33 973 \$)
TOTAL	(305 061 \$)	403 616 \$

Excédent de fonctionnement de l'exercice - 354 154 \$

Dernier rapport du vérificateur

Les états financiers 2022 de la municipalité, préparés et vérifiés par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc, sans annotations particulières, donne une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de la paroisse de Plessisville au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes selon les principes comptables généralement reconnus. Ce rapport financier 2022 a été approuvé lors de l'assemblée ordinaire du 6 février 2023.

Les ratios financiers 2021

Charges fiscales moyenne des logements 2021

Paroisse de Plessisville	1 666 \$
MRC	1 482 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	2 032 \$

Charges nettes 2021 par 100\$ de RFU (richesse foncière uniformisée)

Paroisse de Plessisville	1,35 \$
MRC	1,70 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	1,44 \$

Endettement total net à long terme par unité d'évaluation

Paroisse de Plessisville	2 953 \$
MRC	3 512 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	4 111 \$

% du service de la dette /(Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)

Paroisse de Plessisville	28,71%
MRC	13,09%
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	17,31%

Taux global de taxation uniformisé

Paroisse de Plessisville	1,0063 \$
MRC	1,0866 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	1,0044 \$

Les principales réalisations de l'année 2022

Les investissements effectués en 2022 sont les suivants : (de façon non limitative)

- 1 139 881\$ - Réfection du Petit rang 10
- 136 925 \$ - Continuité de la réfection de la rue St-Jean
- 16 800 \$ - Rang 10 (phase 3)
- 12 717 \$ - Achat logiciel bibliothèque.

De ces investissements totalisant 1 306 323\$, la part qui revient à la municipalité ne se chiffre qu'à 500 137\$ puisque les travaux de réfection de la rue St-Jean bénéficient d'une subvention à raison de 80% de leur valeur et ceux du Petit rang 10 d'une subvention de 60%.

Ces résultats financiers sont le fruit d'une étroite collaboration entre les membres du Conseil et les employés municipaux dont le premier objectif est de vous offrir des services de qualité au meilleur coût possible et, en votre nom, permettez-moi de les remercier pour leur dévouement et leur savoir-faire.

Déposé le 25 mai 2023.

Monsieur Jean-François Labbé, maire,
Municipalité Paroisse de Plessisville.

Aménagement, urbanisme & développement

Demande de permis

Vous avez un projet en tête tel l'installation d'une piscine, un garage, une remise ou pour des rénovations? Lorsque vous entreprenez des travaux, vous devez communiquer avec le service d'urbanisme à la municipalité afin de les informer et obtenir un permis pour effectuer ceux-ci.

Pour en faire la demande, vous devez remplir le formulaire en ligne sur le site internet de la municipalité ou en format papier. Vous pourrez venir le déposer à la réception du bureau municipal ou faire la demande directement avec la réceptionniste. Les demandes par téléphone sont à éviter afin de maximiser le temps de la responsable pour l'émission des permis. Nous voulons également vous avertir de ne pas appeler à répétition la personne responsable des permis si vous avez fait une demande pour savoir si votre demande avance, la personne vous appellera lorsque le permis sera prêt.

N'attendez pas à la dernière minute pour demander un permis, car il peut arriver parfois que votre projet nécessite certains ajustements, même des modifications réglementaires qui entraînent alors des délais avant d'obtenir les autorisations nécessaires. Vous devez prévoir un délai de 2 à 3 semaines pour l'émission des permis. Étant donné les délais de traitement, veuillez y penser tôt afin de vous assurer d'avoir votre permis avant de débiter vos travaux.



Vidange de fosses septiques

À partir de maintenant, la municipalité ne sera plus responsable de la vidange systématique. Cette année, le contrat de vidange a été octroyé à Gaudreau. N'oubliez pas que c'est un règlement du gouvernement, vous avez l'obligation de faire la vidange de votre fosse tous les 2 ans (permanent) ou 4 ans (saisonnier).

Pour les propriétaires qui doivent faire leur vidange cette année, vous avez 2 choix qui s'offre à vous:

- Vous en occuper vous même
- ou
- Laisser la municipalité s'en occuper pour vous

Si la municipalité s'en occupe pour vous, vous devez obligatoirement vous inscrire soit par téléphone au 819-362-2712 poste 4401, par courriel au reception@paroisseplessisville.com ou en allant remplir le formulaire sur le site internet de la municipalité. Vous recevrez une lettre pour dégager votre fosse septique 3 à 4 semaines avant la vidange.



Les feux extérieurs (foyer réglementaire)

Avant de faire un feu en plein air, assurez-vous qu'il n'y a aucune restriction en vigueur, veuillez à avoir une source d'eau à portée de main ainsi qu'un emplacement sécuritaire et gardez à distance les bonbonnes de gaz propane et autres combustibles. Avant de quitter, éteignez-le et vérifiez que toutes les braises sont complètement refroidies.

Permis de feu

Certains feux à ciel ouvert nécessitent l'obtention d'un permis. À cet effet, vous devez communiquer avec le Service de Sécurité Incendie Régional de l'Érable (SSIRÉ) de la MRC au 819 362-2333. Toutefois, puisque les bureaux de la MRC ferment à midi le vendredi, le SSIRÉ recommande que les demandes de permis leur soient transmises à l'avance, soit du lundi au jeudi, si vous prévoyez allumer un feu nécessitant un permis. Nous vous rappelons que le permis est sans frais. Puisqu'aucun permis ne peut être émis en dehors des heures d'ouverture de la MRC de L'Érable, nous comptons sur vous pour le demander à l'avance et vous remercions de votre collaboration.



Règlementation des piscines

Pour les propriétaires de piscine, la municipalité vous a envoyé une lettre pour vous avertir que vous avez jusqu'au 30 septembre 2025 pour vous conformer aux règles. Nous avons joint un résumé du règlement afin que vous puissiez faire les vérifications. Vous avez également la possibilité de consulter la version complète sur le site internet de la Paroisse.



Prise des plaintes

Veillez prendre note que dorénavant, aucune plainte verbale ne sera prise en compte. Vous pouvez les faire en utilisant le formulaire sur le site internet de la municipalité ou directement au bureau. Chaque plainte sera traitée dans un délai raisonnable, mais dû au manque de personnel, les plaintes seront gérées par ordre de priorité.

Merci de votre compréhension.



**BUREAU
FERMÉ**

Vacances de la construction

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU MUNICIPAL
ET LA BIBLIOTHÈQUE SERONT FERMÉS DURANT LES
VACANCES DE LA CONSTRUCTION SOIT DU
23 JUILLET AU 5 AOÛT.

*SI VOUS AVEZ DES DEMANDES DE PERMIS À FAIRE, VEUILLEZ VOUS Y
PRENDRE D'AVANCE



Voirie

Travaux sur les routes

Veillez prendre note que plusieurs travaux s'effectueront prochainement sur diverses routes de votre municipalité. Certains sont déjà commencés et d'autres débuteront sous peu. Nous vous recommandons de bien planifier vos déplacements pour les prochaines semaines afin de les faciliter. Nous sommes conscients que ceux-ci peuvent vous causer des désagréments, mais nous sollicitons votre compréhension. De plus, nous vous invitons à la plus grande prudence aux abords des chantiers routiers afin de préserver votre sécurité et celle des nombreux travailleurs.

Partage de routes

C'est l'été! Cela veut dire plus de machineries agricoles sur les routes. Nous tenons à vous rappeler plusieurs gestes de sécurité:

- Lorsque vous dépassez une machinerie agricole, assurez-vous d'avoir une bonne visibilité et le temps pour dépasser en toute sécurité. N'oubliez pas que cela ne vaut pas le risque de doubler quand cela est dangereux.
- Ralentissez et conduisez de façon préventive sur les routes rurales puisque la machinerie agricole roule plus lentement qu'on ne s'y attend.
- Il est important de faire attention à la machinerie agricole qui circule sur la chaussée. Celle-ci nécessite beaucoup d'espace pour faire un virage. Restez en arrière et assurez votre sécurité!

Limite de vitesse

Les employés de la voirie installent un panneau indicateur de vitesse sur certains rangs sur le territoire de la municipalité qu'ils déplacent chaque semaine. Plusieurs citoyens qui habitent sur ces rangs déplorent que les limites de vitesse ne sont pas respectées lorsque le panneau n'est pas dans leur secteur. Nous vous demandons donc de bien vouloir ralentir lorsque vous circulez sur ces routes. Il est très important de suivre les limites de vitesse pour ainsi protéger nos citoyens.

Programmation Annuelle Cafés rencontres 2023-2024
Ouvert à tous!

Le 12 septembre et le 12 mars! L'ACEF Des Bois-Francis
Nous parlerons d'économie.

Le 10 octobre ORAPÉ nous explique leurs services ainsi que leur fonctionnement.

Le 12 décembre c'est au tour de l'Association des locataires de venir nous faire part de nos droits comme locataire.

Le 14 novembre visite du CABÉ! On discute de la maltraitance chez les aînés.

Le 9 janvier on reprend en douceur avec une causerie sur nos objectifs de la nouvelle année.

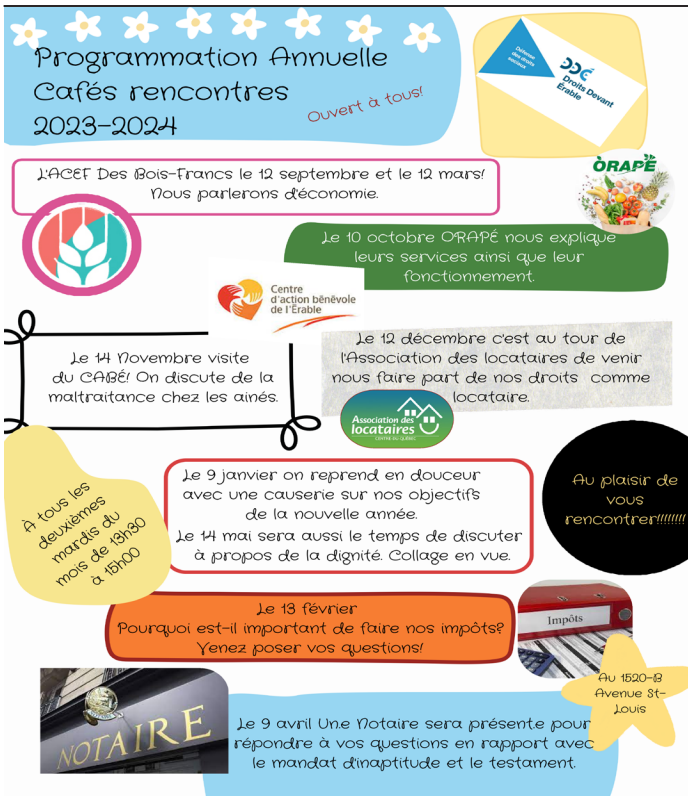
Le 14 mai sera aussi le temps de discuter à propos de la dignité. Collage en vue.

Le 13 février Pourquoi est-il important de faire nos impôts? Venez poser vos questions!

Le 9 avril Une Notaire sera présente pour répondre à vos questions en rapport avec le mandat d'inaptitude et le testament.

A tous les deuxièmes mardis du mois de 13h30 à 15h00

Au plaisir de vous rencontrer!!!!!!



Un été sans souci

Plusieurs petits maux sont associés à la belle saison. Prévenez les risques et obtenez des conseils santé pour vous et votre famille afin de passer un été en toute sécurité!

Conseils santé disponibles

- Piqûres d'insectes
- Chaleur
- Herbe à poux
- Coup de soleil
- Hydratation
- Santé voyage
- Qualité des eaux de baignade
- Intoxication alimentaire
- Eau potable
- Intoxication au monoxyde de carbone

CIUSSMCO, CA/été



Heures d'ouverture

LUNDI	13 h à 16 h30
MARDI	10 h à 19 h
MERCREDI	13 h à 16 h30
JEUDI	10 h à 18 h
VENDREDI	FERMÉ
SAMEDI	FERMÉ



Loisirs, culture & activités

Nouvelles heures d'ouverture

À partir du 19 juin jusqu'au vendredi précédant la fête du Travail, la bibliothèque Fleurs des champs aura de nouvelles heures d'ouverture pour la période estivale.

Nouveautés

- Les jeunes abonnés ont maintenant le droit d'emprunter 10 volumes par carte pour une durée de 21 jours.
- Vous avez maintenant accès à 2 jeux éducatifs par famille. Ces derniers peuvent être empruntés par un adulte/carte seulement. La durée de l'emprunt reste le même.
- Depuis le 19 juin, les frais de retard sont abolis. Par contre, nous vous demandons de bien vouloir respecter la date de retour. Pour ceux et celles qui avaient déjà des frais avant cette date, ils seront encore valides.

Viactive - Session automne 2023

Dès le 12 septembre pour une durée de 13 semaines.
Quand: les mardis et jeudis de 9 h 30 à 10 h 30
Vous avez la possibilité d'en faire 2 fois par semaine.

Pour information/inscription, veuillez communiquer avec Mme Liette Bergeron au 819-621-8002.

19 AOÛT

FÊTE DU CLUB DE LECTURE

Club de lecture d'été TD

Pour le tirage du vélo: tu dois avoir réussi ton défi lecture et être présent(e) à la fête.
Pour la trottinette: billets de tirage des défis de la semaine et des emprunts de livres.

Tu recevras une invitation au début du mois d'août. Vous devez obligatoirement vous inscrire et remettre votre carnet au plus tard le 14 août.

Activités & événements

Ciné-Parc

Vendredi le 11 août derrière l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin sera présenté le film Mario Bros. L'ouverture du site se fera à 19 h 30 et la projection débutera à 20 h 30. Apportez votre popcorn. Sinon sur place il y aura vente de barbe à papa, bonbons et popcorn par l'Escadron.



Les places sont limitées

1	2

Chatouille ton cerveau

SESSION AUTOMNE 2023
 Début: 13 Septembre
 Quand: 9h30 à 12h ou de 13 h à 15 h 30
 Où: Salle du conseil de la Paroisse
 Durée de 12 semaines

Viens t'amuser avec tes amis (es) à faire des jeux ludiques, qui feront appel à tes connaissances, à ta mémoire, assister à des conférences, faire des sorties culturelles, etc. Pour les gens de 50 ans et +

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION VEUILLEZ APPELER AU 819-362-2712 POSTE 4405 OU AU 819-758-5239

MAISON CRÉATIVE & RURALE ARMAND-VAILLANCOURT

PROGRAMMATION ÉTÉ-AUTOMNE 2023

La Maison vous invite!
 Un peu partout sur le territoire de L'Érable, artistes et artisans seront mis en lumière. Laissez-vous guider par leur inspiration!

EXPOSITIONS
en plein air et à l'intérieur

EMPREINTES RUPESTRES
par Karelle Gaudin

- Du 29 mai au 11 juin Sentiers Art-et-Nature-des-Appalaches Saint-Ferdinand
- Du 12 juin au 23 juillet Terrain extérieur, Salle Firmin-Roy Villers
- Du 24 juillet au 3 septembre Parc linéaire des Bois-Francis Princeville (derrière Salle Pierre-Prince)
- Du 4 septembre au 1^{er} octobre Parc de la Rivière Bourbon Plessisville
- Du 2 au 15 octobre Sentiers Art-et-Nature-des-Appalaches Saint-Ferdinand

EXPOSITIONS
en plein air et à l'intérieur

VUE DE LOIN
par Clémence B. Moore

- Du 1^{er} juin au 31 août Hall de la Maison créative et rurale Armand-Vaillancourt Carrefour de l'Érable, Plessisville
- Du 1^{er} septembre au 30 novembre Salle Desjardins de la Bibliothèque Madeline-Bélanger Princeville

DE LA PEUR AU RÊVE
par Amélie Lamontagne

- Du 6 juillet au 14 septembre Galerie d'art de la Maison créative et rurale Armand-Vaillancourt Carrefour de l'Érable, Plessisville

ATELIERS
de médiation culturelle

EXPLORATION DE LA TECHNIQUE DU SASHIKO
avec Manie-Claude Ganneau

- 14 juillet et 25 août | de 13 h à 16 h 30 Carrefour de l'Érable Plessisville

Cette artiste, passionnée de mode et d'art, est également la créatrice derrière la marque Mgarno. Elle vous invite à venir expérimenter le Sashiko, une technique de broderie d'origine japonaise.
Détails : regionderable.ca/evnements

DÉMO DE CUISSON SUR FEU DE BOIS (ENFUMAGE)
avec Emmanuelle Lessard

- 15 juillet | de 9 h à 16 h Parc régional des Grandes-Coulées, secteur Forêt ancienne Plessisville

Découvrez l'univers de la céramiste et sculpteur Emmanuelle Lessard qui partagera ses connaissances à propos d'une technique de cuisson ancestrale : l'enfumage. Sur place, elle démontrera tout le processus et les différentes étapes.
Détails : regionderable.ca/evnements

ATELIERS DE CRÉATION
avec Amélie Lamontagne

- 20-21 juillet, 10 août | 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 11 août | 9 h à 12 h Carrefour de l'Érable Plessisville

À chacun des ateliers, une thématique différente, souvent liée à la nature, sera exploitée. L'artiste en arts visuels en explorera toutes les facettes avec les participants.
Détails : regionderable.ca/evnements

ATELIER RAKU-BRONZE «HYBRIDITÉ DE LA MATIÈRE»
avec Emmanuelle Lessard

- 26 juillet et 2 août | de 10 h à 15 h Musée du Bronze d'Inverness

Détails : museudubronze.com/ateliers-activites

ATELIER-DÉMONSTRATION «DE LA RACINE À LA FONDERIE»
avec Doris Douville

- 29 juillet Musée du Bronze d'Inverness

Détails : museudubronze.com/ateliers-activites

RÉSIDENCES D'ARTISTES
Coadjuteur en direct

Cet été, trois artistes seront en résidence afin d'explorer et approfondir leurs recherches sur un projet en cours. Tous sont invités à venir échanger avec elles!

Amélie Lamontagne
 Création d'œuvres à partir des thématiques du fruit, du coquillage, du noyau, de l'oiseau, du livre et de farbra.
 • 8-15-22-29 juin • 6-13-14 juillet de 10 h à 17 h Carrefour de l'Érable Plessisville
Détails : regionderable.ca/evnements

Manie-Claude Ganneau
 Exploration autour de la technique du Sashiko, broderie japonaise.
 • 8-15-22-29 juin • 6-13-20 juillet • 10-17-24 août de 10 h à 17 h Carrefour de l'Érable Plessisville
Détails : regionderable.ca/evnements

Emmanuelle Lessard
 «Hybridité de la matière», une exploration des techniques ancestrales en céramique et des étapes de coulée du bronze.
 • Plusieurs dates en juin, juillet, août, septembre Musée du Bronze d'Inverness
Détails : museudubronze.com/ateliers-activites

centre aquatique
RÉGIONAL DE L'ÉRABLE

PROMOTION!
 Rabais au Gymtonic sur 2 inscriptions de même adresse!*
*Informez-vous sur notre site internet

SESSION D'AUTOMNE
 11 SEPTEMBRE AU 20 NOVEMBRE 2023

Inscriptions

28 août au 4 septembre 2023
 Inscriptions en ligne
www.jeminscrimaintenant.com/care65

Cours de natation	Club de natation
Salle d'entraînement	Cours privé
Entraînement en longueurs	Cours en groupe
Bain libre	Bain libre

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR CHAQUE ACTIVITÉ, VISITEZ LE WWW.CARE65.NET

Carrefour de l'Érable
21 juillet 2023
 11 h @ 23 h

Plaisirs d'Été
 Plessisville

5 MICROBRASSERIES
 invitées

Jackalhop.
 HERMITE
 Multi-Brasses
 www.microbrasserie.ca
 l'ardoise
 coopérative brasserie
 MOULINZ
 MICROBRASSERIE

Joo Desforges
 Chansonnier
 18 h
 19 h 30

SOUND TRIP
 20 h
 22 h 30

7 FOODTRUCKS
VERRES À 12 \$
 1 consommation
 GRATUITE

ZONE JEUX
 Verres des années
 précédentes acceptés.

En prévente dès le 30 juin au
 Marché Houblonné, IGA et Bières et Saveurs à Victo.

AMEX VEG clauson Salvatoré LOCATION D'OUTILS OUELLET Plessisville Plessisville

Grand bazar de sports d'hiver

Le samedi 19 août
 9 h à 12 h - Carrefour de L'Érable
 Réservation avant le 14 juillet :
 819 362-3284, poste 2114

- Patins artistiques
- Équipements de hockey divers (casque, patins, etc.)
- Autres articles de sports d'hiver (skis alpins non admis)

Réservez votre table (places limitées).
 Sinon, faites don de vos articles et les profits seront
 remis à divers organismes locaux.

Plessisville à bras ouverts Paroisse de Plessisville Espace de possibilités

Dimanches en danse

Les dimanches
 13 h à 16 h
 16-23-30 juillet
 13 et 20 août

Sous la pergola au
 Carrefour de L'Érable
 Musique et danse pour tous
 Info : 819 362-3284, poste 2113

Plessisville À BRAS OUVERTS! Paroisse de Plessisville Espace de possibilités

Les jeudis en musique

Les jeudis
 17 h à 21 h 30
 13 juillet : LATINO
 20 juillet : ROCK avec The dark tones
 27 juillet : POP avec William Deslauriers
 3 août : COUNTRY avec Stéphane Picard et
 Nikyta Mathieu-Champagne

Espace public / Centre-ville
 Bar et pizza Salvatoré en vente par ORAPÉ
 Info : 819 362-3284, poste 2113

Entente de développement culturel MRC de L'Érable Québec